



Ville de Schefferville

ORDONNANCE 2022-07-38

**OBJET : NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR
INTÉRIM POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 23 JUILLET 2022 AU
31 JUILLET 2022**

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43, a.8), la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q. 1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

ATTENDU QU'en l'absence du directeur général, un directeur général par intérim doit être nommé;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que l'administrateur, agissant pour et au nom de la ville de Schefferville, sous l'autorité de l'article 8 de la *Loi concernant la ville de Schefferville* (1990, chapitre 43) :

Nomme madame Diane Cyr en tant que directrice générale par intérim pour la période allant inclusivement du 23 juillet 2022 au 31 juillet 2022.

Québec le 21 juillet 2022

Jean Dionne, administrateur